

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du patrimoine mondial

Fortifications de Vauban

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

Etat(s) partie(s)

- France

Type de Bien

culturel

Numéro d'identification

1283

Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

2008


1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
La citadella d'Arras	50.283 / 2.759	47	232	279	2008
La citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon	47.236 / 6.027	195	716	911	2008
La citadelle et le fort Paté et Médoc de Blaye/Cussac-Fort-Médoc	45.122 / -0.673	161	337	498	2008
L'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Tête, du Randoouillet et Dauphin, la communication Y et le pont d'Asfeld de Briançon	44.896 / 6.649	129	604	733	2008
La tour Dorée de Camaret-sur-Mer	48.28 / -4.592	0.16	187	187.16	2008
La place forte de Longwy	49.524 / 5.765	30	188	218	
La place forte de Mont-Dauphin	44.669 / 6.625	57	200	257	2008
L'enceinte et la citadelle de Mont-Louis	42.51 / 2.12	37	157	194	2008
La place forte de Neuf-Brisach	48.018 / 7.528	136	240	376	2008
La citadelle et l'enceinte de Saint-Martin-de-Ré	46.203 / -1.365	132	319	451	2008
Les tours-observatoires de Tatihou et de la Hougue	49.581 / -1.258	223	996	1219	2008
L'enceinte, le fort et la Cova Bastera de Villefranche-de-Conflent	42.588 / 2.366	6	165	171	2008
Total (ha)		1153.16	4341	5494.16	

Commentaire

Les coordonnées longitude/latitude ne correspondent pas à celles données dans le dossier de demande d'inscription. Année d'inscription Longwy: 2008 également.

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Vauban, La citadelle d'Arras, La citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon, La citadelle et les forts Paté et Médoc de Blaye/Cussac-Fort-Médoc	24/01/2007	

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

- Béatrice Boisson-Saint-Martin
Ministère de la culture et de la communication
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO
Département des affaires européennes et internationales

Commentaire

Représentant de l'institution gouvernementale responsable pour le bien : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01 Point focal pour la France : Béatrice Boisson-Saint-Martin, responsable du pôle patrimoine mondial Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la communication 6 rue des Pyramides 75001 Paris France Téléphone: 00 33 (0)1 40 15 33 35 Courriel : beatrice.boisson-saint-martin@culture.gouv.fr

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Pascal Mignerey
DRAC Franche-Comté
Conservateur régional des monuments historiques

Commentaire

Préfet coordonnateur responsable du bien : Préfet de Franche Comté, Préfet du Doubs 8 Bis, rue Charles Nodier 25000 Besançon Le Réseau des sites majeurs de Vauban est l'organe coordinateur fédérant les douze sites. Président:: Jean-Louis Fousseret 2, rue Mégevand 25034 Besançon cedex Tél. +33 (0)3 81 41 53 95 Email: jean-louis.fousseret@besancon.fr et marieke.steenbergen@besancon.fr

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
2. www.sites-vauban.org

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La Part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(i)(ii)(iv)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La Part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre. Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

La description de la VUE du bien, donnée sur le site internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/list/1283>) nécessite d'être mise à jour (les sites de Bazoches et du Palais, qui figuraient dans la demande d'inscription initiale mais que le Comité du patrimoine mondial n'a pas retenus, y sont toujours présentés).

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine
3.1	Habitat et développement							
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs							
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs							
3.2	Infrastructures de transport							
3.2.3	Infrastructures de transport maritime							
3.4	Pollution							
3.4.5	Déchets solides							
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques							
3.5.4	Élevage de bétail / pacage d'animaux domestiques							
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine							
3.8.2	Modifications des valeurs associées à ce patrimoine							
3.8.5	Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale / des communautés							
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs							
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure		

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

		Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.1	Habitat et développement					
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.4	Pollution					
3.4.5	Déchets solides	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine					
3.8.2	Modifications des valeurs associées à ce patrimoine	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité haute	Statique

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

Infrastructure de loisirs: il s'agit d'une construction non achevée devant la citadelle de Blaye, pour laquelle le permis de construire n'a pas été renouvelé. Les autorités compétentes (Etat et commune) recherchent activement des solutions pour une démolition de l'ouvrage, propriété d'un entrepreneur sur une parcelle appartenant à la ville. Déchets solides et abandon: ces facteurs concernent les forts de Briançon. Ils rendent le processus de reconversion complexe.

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon Il y a une zone tampon

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **ne compromettent pas** le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, **mais pourraient être améliorées**

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux /utilisateurs** des terres aux alentours

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) :
Merci de bien vouloir lire attentivement les informations**

ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est.

La protection des biens provient :

- du classement ou de l'inscription comme Monument Historique et de la **zone juridique de protection de 500 m autour du Monument** ;
- du fait qu'ils font partie d'un **Plan d'Occupation des Sols (POS)** ou d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** ;
- du fait qu'ils sont **entourés d'une zone tampon**, d'une **Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)** et/ou d'une **Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)**.

Commentaire

Deux des douze composantes du bien sont couvertes par un secteur sauvegardé (Besançon et Briançon). Les sites de Mont-Louis et de Villefranche-de-Conflent se situent dans le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Les sites de Camaret-sur-Mer et de Saint-Vaast-la-Hougue sont également protégés au titre de la loi sur le Littoral. Beaucoup de sites bénéficient par ailleurs d'une protection au titre de la protection des sites et paysages (loi 1930).

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées ?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

Depuis 2006, les protections des sites d'Arras, Besançon, Blaye, forts Médoc et Libéria ont été renforcées. Une évaluation de l'ensemble des sites a été conduite en 2011/2012 par l'inspection générale des patrimoines du ministère de la culture. Il définit que, globalement, les sites sont correctement délimités, protégés et gérés. Il formule quelques recommandations de protections complémentaires ou plus étendues.

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion plus récent est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est. Nous vous remercions de votre coopération.

- Pour assurer la coordination des villes et des biens proposés pour inscription, d'en favoriser leur gestion et leur développement culturel et durable, une association à durée illimitée, ayant pour nom **Réseau des Sites Majeurs de Vauban (RSMV)**, a été fondée le 30 mars 2005.
- Les statuts ont été modifiés le 4 avril 2007 ; la modification la plus significative est que le but de l'association, décrit à l'origine « [...] des sites majeurs de Vauban » a été modifié en : « [...] de l'Oeuvre de Vauban ». L'association dispose depuis septembre 2007 d'une cellule de gestion
- À l'échelon local, les différents aspects sont coordonnés par le **secrétariat permanent** de l'association Réseau des Sites Majeurs de Vauban (RSMV).
 - o Ces plans répondent aux exigences de la Convention du patrimoine mondial et ils garantissent la pérennisation de la valeur universelle exceptionnelle des biens proposés pour inscription.
- L'association Réseau des Sites Majeurs de Vauban (RSMV) dispose de 2 personnes à temps plein.
- Sur les biens :
 - BAZOCHES** : Le château et le domaine, ouverts au public, sont gérés comme une entreprise familiale à part entière qui emploie **9 personnes à temps plein** ; en saison touristique **5 personnes de plus**.
 - BESANÇON** : Les trois musées de la citadelle comptent **71 personnes** sous la direction d'un conservateur en chef. La société d'économie mixte chargée de la gestion du site emploie **29 personnes à temps plein et 41 saisonniers**.
 - BLAYE** : Atelier municipal de **3 personnes et 2 emplois jeunes**. Services techniques de la ville (21 personnes ont effectué près de 20 000 heures de travail par an). Office de tourisme : 3 personnes.
 - BRIANÇON** : **2 personnes, 24 saisonniers**, et 16 personnes à l'Office de tourisme.
 - LE PALAIS** : La citadelle, ouverte au public, est gérée comme une entreprise privée. **5 personnes à temps plein, 2 saisonniers, 4 agents d'entretien**
 - LONGWY** : 5 temps plein, 1 vacataire.
 - MONT-DAUPHIN** : **7 temps pleins** et 2 temps partiels ; en été des vacataires sont embauchés.
 - MONT-LOUIS** : **7 personnes** employées par la ville. Des associations assurent un entretien des fortifications quelques jours par an.

NEUF-BRISACH : la ville emploie **2 personnes** pour l'entretien, et **2 autres** à durée déterminée renouvelable pour la ville. L'Office national des Forêts emploie **4 personnes pour le débroussaillage**. L'office de tourisme des bords du Rhin emploie **4 personnes et un vacataire en saison estivale**.

SAINT-MARTIN-DE-RÉ : pour l'entretien, la ville dispose **6 personnes** à raison de 3000 heures par an. Des associations participent au débroussaillage. Un chantier d'insertion assure l'entretien des remparts. Le service patrimoine et l'Office de tourisme comptent **6 personnes et 3 saisonniers**.

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE : Le musée maritime comprend **26 personnes**. Le fort de la Hougue emploie un gardien-régisseur et le sémaphore a 4 personnes. Les services municipaux assurent l'entretien des abords.


VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT : La municipalité emploie **9 personnes** à temps plein et des vacataires, au sein du centre d'initiation au patrimoine et de l'environnement, de l'office de tourisme et des services techniques

Le site de la Hougue est géré par **le ministère de la Défense** (Marine Nationale). La tour n'est pas ouverte au public. Des visites sont organisées par l'Office de tourisme de la commune.

Commentaire

Bazoches et Le Palais ne font pas partie du bien inscrit. Pour le personnel en charge de la gestion cf. question 4.4.9 et suivantes. Liste complète du personnel affecté disponible auprès du Réseau Vauban

4.3.2 - Documents pour la gestion

Titre	Statut	Disponible	Date	Lien vers source
Plan de gestion, de conservation et de développement durable, juillet 2007	En vigueur	Disponible	01/07/2007	

Commentaire

Les plans de gestion des 12 sites ont été actualisés et approuvés par l'Assemblée générale du Réseau Vauban puis par les services de l'Etat (comités de pilotage) et les organes délibérant des gestionnaires de sites au 1er semestre 2013. Ils suivent un canevas et une méthodologie communes pour ce bien sériel. Les plans de gestion intègrent un nouveau programme d'actions 2013-18 ainsi qu'une charte de gestion commune.

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une **coordination excellente** entre toutes les entités/ tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **est totalement appliqué** et contrôlé

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et la **plupart ou la totalité des activités** sont mises en œuvre et contrôlées

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Moyenne

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales ont **un certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des **contacts réguliers** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, et une **importante coopération** en matière de gestion

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

La communauté urbaine d'Arras a acheté la citadelle à l'armée en 2010. Cette cession va permettre un meilleur investissement de la collectivité pour sa restauration, sa mise en valeur et son appropriation par la population. La citadelle de Besançon est gérée depuis janvier 2011 par un établissement public. De manière générale, la coopération à l'échelle intercommunale a été renforcée depuis 2006 afin

d'apporter des réponses appropriées aux enjeux de protection et de gestion.

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	26%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	25%
Gouvernemental (Local / municipal)	10%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	15%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	23%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	1%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

Commentaire

Aucune assistance n'a été reçue de la part du fonds du patrimoine mondial.

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **certains avantages** économiques pour les communautés locales

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **certains équipements** et installations appropriées, mais des carences concernant au moins un domaine clé **limitent** la gestion du bien du patrimoine mondial

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

L'accessibilité et le stationnement sont des enjeux récurrents dans un site fortifié. Des solutions adaptées sont recherchées (parkings temporaires, navettes). Ponctuellement l'équipement d'accueil fait actuellement défaut et fait l'objet d'une requalification. Plusieurs centres d'interprétation ou

équipements afférents sont en cours d'aménagement (Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré)

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	40%
Temps partiel	60%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	76%
Saisonniers	24%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	81%
Bénévoles	19%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Il existe une variété de ressources humaines pour la gestion du bien du patrimoine mondial, mais **au-dessous du niveau optimal**

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Excellente
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Excellente

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Excellent
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Excellent
Education	Excellent
Gestion des visiteurs	Excellent
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Excellent

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le**

travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

La France dispose d'un dispositif très complet pour la gestion, la conservation, la formation et la recherche. Les travaux de restauration et d'entretien sont encadrés par les services de l'Etat et exécutés par des entreprises hautement qualifiées. Pour des travaux d'entretien, On fait appel à des associations de réinsertion sociale, encadrées par l'Etat. Les services techniques des villes interviennent de façon régulière (petit entretien). Dans certains cas l'armée contribue à l'entretien.

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés** auprès d'audiences locales, nationales et internationales

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

Pour la liste complète (43 titres), cf. Réseau Vauban et <http://sites-vauban.org/Centre-de-ressources> FAUCHERRE N., BODIN B. (Photogr.), Vauban : les sites majeurs. Grenoble : Libris, 2009. Ouvr. coll. sous la dir. de N.Faucherre, Les fortifications de Vauban. Lectures du passé, regards pour demain. Besançon : Réseau des sites majeurs de Vauban, août 2011.

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Le conseil scientifique et technique depuis 2009, donne suivant un programme établi à l'avance un avis consultatif sur des questions des sites ou du Réseau, sur des projets en cours de définition. D'autres collaborations ponctuelles existent avec des universités (projets tutorés, studios d'architecture...) et un projet européen d'échanges de bonnes pratiques (atfort.eu) est en cours (2012-14).

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Organisateurs de voyages	Moyenne
Entreprises et Industries locales	Moyenne

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation mais **il ne répond que partiellement aux besoins** et pourrait être amélioré

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une **incidence importante** sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Faible
Musée de site	Faible
Guichets d'information	Appropriée
Visites guidées	Appropriée
Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Non nécessaire
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Plusieurs aménagements en cours: centre d'interprétation, chambre de soldat dans une caserne, dispositif immersif, signalétique patrimoniale. Trois villes (Besançon, Briançon et Saint-Martin-de-Ré) labellisées Ville ou Pays d'art et d'histoire.

Une école associée au réseau des écoles UNESCO. Actions pédagogiques Réseau Vauban (manuel enseignant, kits découpage, jeu-concours, livret jeune)

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendances du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	Stationnaire
Il y a deux ans	Stationnaire
Il y a trois ans	Faible augmentation
Il y a quatre ans	Stationnaire
Il y a cinq ans	Stationnaire

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions
Enquêtes visiteurs
Autre

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

Commentaire

Diverses études de fréquentation (Mont-Louis, Villefranche, Besançon), études stratégiques (Besançon, Neuf-Brisach), études marketing (Briançon, Mont-Dauphin), dossiers de candidature (site majeur d'Aquitaine pour Blaye et fort Médoc, labellisation Pays d'art et d'histoire Saint-Martin-de-Ré). Etude de développement fort Médoc, plan de gestion milieu naturel île Tatihou. Schéma développement touristique Besançon et son agglomération 2010-2016.

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial **est géré efficacement** et n'affecte pas sa valeur universelle exceptionnelle

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a **peu de coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

On collecte des droits d'entrée et cela **contribue un peu à la gestion** du bien du patrimoine mondial

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

Les recettes générées par l'ouverture au publics contribuent largement à la gestion du bien mais ne couvrent pas le coût de son entretien.

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général intégré de suivi** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** pour définir et contrôler les indicateurs clés servant à mesurer son état de conservation

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Moyenne
Chercheurs	Faible
ONGs	Moyenne
Industrie	Faible
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en œuvre est en cours

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

Décision 32COM 8B.31 §4 : Mise en ligne en 2010 du centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié, en français puis en anglais. Ce dispositif est animé et alimenté par la Mission Réseau Vauban avec les contributions des douze sites majeurs de Vauban

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

Les indicateurs pour prioriser les travaux de restauration sont définis en tenant compte du contexte de chaque site. Les moyens et méthodes utilisés : diagnostics, architectes conseils, études sanitaires...pratique rigoureuse de suivi. En outre, pour chaque site a été mis en place un comité de pilotage chargé du suivi annuel de la mise en oeuvre des plans de gestion. Participent également au suivi les acteurs locaux : habitants qui signalent une pierre tombée, associations qui participent au nettoyage des remparts... Depuis 2008, pour la partie de la place forte de Mont-Dauphin gérée par le Centre des Monuments nationaux, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration est passée des services déconcentrés du ministère de la Culture directement au Centre des monuments nationaux.

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
3.1	Habitat et développement						
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs	Pollution visuelle d'un restaurant panoramique au pied de la citadelle de Blaye, dont la construction est arrêtée par le porteur de projet en 2008 faute de moyens.	La reconduction du permis de construire a été refusée en 2012 en raison d'un renforcement des protections. Procédure judiciaire en cours entre porteur du projet et l'Etat (porteur de projet fait appel contre la décision de l'Etat).	Actions mentionnées en cours dans le but de faire disparaître la construction	En attente du recours au tribunal administratif	Etat français (dont la décision est attaquée en justice), commune de Blaye propriétaire du terrain	-
3.4	Pollution						
3.4.5	Déchets solides	Le fort des Têtes de Briançon est pollué par du matériel militaire ce qui limite les possibilités de restauration et de mise en valeur. Le fort du Randouillet a été dépollué en surface.	La commune n'a pas acheté le fort en raison de cette pollution. Travaux de restauration néanmoins menés par l'Etat. Studio étudiants architecture 2010, brochures investisseurs, site retenue "7 most endangered" 2013 Europa Nostra & Banque européenne	L'audit pyrotechnique sur le fort Randouillet est effectué.	Un calendrier de dépollution pourra être défini selon les opportunités de financement d'un projet de redéveloppement. Experts Europa Nostra & Banque européenne viennent sur place en septembre pour aider à la définition d'une stratégie de sauvegarde	Ministère de la Défense propriétaire Organismes associés: commune, Réseau Vauban, Ministère Culture, Europa nostra, Banque européenne investissement et Banque de développement conseil de l'Europe	-
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						
3.8.2	Modifications des valeurs associées à ce patrimoine	Les forts de Briançon, cédés progressivement par l'Etat à la collectivité, manquent d'entretien depuis la Seconde Guerre mondiale ce qui dans ce milieu hostile contribue au processus de détérioration.	Protocole d'accord entre les ministères de Défense et de la Culture pour le financement des travaux de restauration du Fort des Têtes. Sauvetage des casernes du Fort du Randouillet sous maîtrise d'ouvrage de la commune.	Etudes sanitaires actualisées récemment: estimation du coût des travaux de remise en état à 100 Millions d'euros	A définir en fonction de possibilités de redéveloppement en partenariat public-privé. Experts Europa Nostra & Banque européenne viennent sur place en septembre pour aider à la définition d'une stratégie de sauvegarde	Etat (Défense, Culture), commune de Briançon. Organismes associés: Réseau Vauban, Ministère Culture, Europa nostra, Banque européenne investissement et Banque de développement conseil de l'Europe	-

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.1 Limites et zones tampons						
	Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires		
4.1.5	Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais ne sont pas connues par les résidents locaux/utilisateurs des terres aux alentours	La notion de zone tampon ne fait pas partie du langage courant des résidents. Un mémento sur l'inscription, le plan de gestion et les périmètres du bien et de la zone tampon sera diffusé par les voies de communication habituellement utilisées.	Courant 2013	Réseau Vauban: proposition des textes et mise en page d'un document PDF. Diffusion par les gestionnaires des douze sites inscrits.	-	

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

Les plans d'intervention pluriannuels en vigueur permettent d'avoir une visibilité à moyen terme sur les moyens pouvant être mis en oeuvre. Les gestionnaires des sites et les services de l'Etat ont des relations de travail régulières permettant d'évaluer les priorités et d'ajuster le programme en cas de besoin. Ainsi la valeur universelle exceptionnelle fait l'objet d'un suivi permanent.

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Pas d'effet
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Très positif
Support politique pour la conservation	Très positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Très positif
Activités de groupes de pression	Pas d'effet
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Positif
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

Le statut de Patrimoine mondial a souvent été un argument majeur dans la définition de l'ambition des projets pour les fortifications de Vauban. Exemples: la qualité des aménagements, les projets de centres d'interprétation, les modes d'entretien, ... Il a aussi contribué à la mise en place de certains partenariats prestigieux (instituts d'enseignement supérieur, partenariat européen). La prise de conscience de la VUE par le public (local et visiteurs) en a également été favorisée.

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Organisation non gouvernementale

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Certains termes traduits de l'anglais mériteraient d'être reformulés pour être mieux compris (communautés locales, populations autochtones). Certaines parties pourraient justifier un traitement adapté à des biens sériels. Il serait utile de pouvoir visualiser directement les questions qui n'ont pas encore été remplies.

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Bon
Représentant de l'Etat partie	Très bon
Organisation consultative	Très faible

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La totalité de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

Le concept de valeur universelle exceptionnelle
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Sans Objet
Etat partie	Sans Objet
Gestionnaires des sites	Sans Objet
Organisation consultative	Sans Objet

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

• Tableau des informations géographiques

Raison de la mise à jour : Les coordonnées longitude/latitude ne correspondent pas à celles

données dans le dossier de demande d'inscription.
Année d'inscription Longwy: 2008 également.

**6.11 - Commentaires, conclusions et / ou
recommandations concernant l'évaluation de l'exercice
de soumission de Rapports périodiques**